

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

| | |
|--|------------|
| Date de convocation du Conseil Municipal : | 11.09.2023 |
| Date d'affichage du compte-rendu : | 19.09.2023 |
| Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : | 26 |
| Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : | 23 |

Le dix-huit Septembre deux-mille vingt-trois, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOIN** et Mme Angélique **BOURSIER**.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD** et Mme Christelle **BIET** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Claude **PAPOT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Christian **AUBERT** et M. Fabrice **MICHELET** ainsi que M. Alain **HURIEZ** et Mme Helen **ACE**, Mme Marie **KOHLER** non représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Christian **GOUJEAU**.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée, puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 17 Juillet 2023 qui ne suscite aucune remarque.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Le Maire communique quelques informations concernant la Communauté de Communes Mellois en Poitou concernant :

- Projet UIISC base de Gournay : Choix de Libourne
- PLUI-H : Restitution carnets d'intention - Travaux importants 4^{ème} trimestre.

ENEDIS RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Le Maire présente ce dossier – L'intégralité du rapport a été transmis avec la convocation.

Il en dresse la synthèse suivante :

- EDF fournit l'électricité pour le tarif règlementé mais son acheminement est assuré par ENEDIS, par le biais de contrats de concession.
- Le nombre de clients a légèrement augmenté pour passer de 1 353 en 2021 à 1 364 en 2022.
- Le nombre de kWh acheminés (puissance inférieure à 36kVa) a légèrement baissé passant de 8,904 millions en 2021 à 8.256 millions en 2022.

S'agissant des clients relevant de la tarification réglementée d'EDF, leur nombre est passé de 979 en 2021 à 961 en 2022 pour l'ensemble du Tarif bleu. Le nombre de kWh facturés pour l'ensemble du Tarif bleu a diminué par conséquence, passant de 6,107 millions en 2021 à 5.723 millions en 2022.

Il est à noter que les installations de production photovoltaïque situées sur la commune, au nombre de 20 en 2021 et 22 en 2022, ont produit 424.571 kWh en 2021 et 507 934 kWh en 2022.

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| Quelques chiffres sur le réseau : | • Longueur totale aérien BT | : 18 215 m (- 1 %) |
| | • Longueur totale souterrain BT | : 14 948 m (+2,8%) |
| | • Longueur totale aérien HTA | : 17 685 m (0%) |
| | • Longueur totale souterrain HTA | : 13 471 m (+22,4 %) |
| | • Nombre de poste HTA / BT | : 35 (0%) |

La longueur du réseau aérien a tendance à diminuer au profit de celle du réseau souterrain.

Le taux d'enfouissement BT s'est ainsi élevé à 45,1% en 2022 et le taux d'équipement « Linky » a atteint 93%.

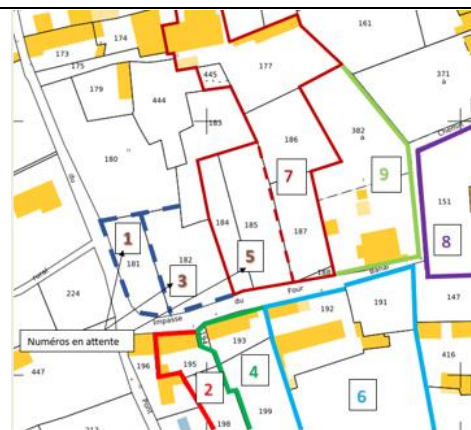
Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte ce rapport qui ne suscite aucune remarque particulière.

ACTUALISATION DE NUMEROTATION A TILLOU

Claude Papot présente ce dossier

Après en avoir délibéré, considérant qu'il y avait lieu de revoir la numérotation non officielle des propriétés de l'Impasse du Four Banal à Tillou,

le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la proposition suivante :



DELIBERATIONS FISCALES 2024

Christian Aubert présente ce dossier

Les délibérations relatives à la fiscalité directe locale doivent être adoptées, avant le 1er octobre d'une année pour être applicables au 1er janvier de l'année suivante. Il est précisé qu'elles demeurent valables tant qu'elles n'ont pas été modifiées ou rapportées.

Les délibérations concernant d'une part la Taxe d'Habitation sur les logements vacants et d'autre part l'exonération des hébergements de tourisme, déjà évoquées par l'assemblée, ont été étudiées, cette année, par la Commission Finances.

La Commission Finances majoritairement favorable à l'application de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} Janvier 2024 et à l'exonération de la Taxe Foncière pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes, propose les délibérations correspondantes. Ces dispositions fiscales sont commentées.

La Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, la ville de Chef-Boutonne souhaite pouvoir accueillir de nouveaux arrivants. Afin de permettre de proposer une offre de logement davantage en adéquation avec la demande, la commune souhaite diminuer la vacance élevée dans la commune.

La taxe d'habitation due au titre des logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance.

Conditions d'assujettissement des locaux :

- Logements habitables : Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.
- Logements non meublés : Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent, non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1^o du I de l'article 1407.
- Les logements meublés et notamment les résidences secondaires, ne sont donc pas visés par le dispositif.

L'exonération de la Taxe Foncière pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes

Dans le cadre des Petites Cités de Caractère, favoriser les hébergeurs de tourisme est un atout. La commune est celle qui possède le plus d'hébergements de tourisme dans le Pays Mellois, représentant 500 nuitées. L'exonération est possible après la demande de l'hébergeur et s'applique en fonction de la superficie réelle consacrée à l'hébergement de tourisme. Monsieur Frédéric Wattedled souhaite qu'une évaluation soit réalisée après 1 ou 2 ans, afin de mesurer si le nombre d'hébergeurs a évolué.

Après en avoir délibéré,

Vu l'article 1407 bis du Code Général des Impôts, Vu l'avis de la commission finances réunie le 12 Septembre 2023, considérant le souhait de la collectivité de réduire le nombre de logements vacants le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'assujettir les locaux vacants depuis plus de 2 ans à la taxe d'habitation et ce à compter du 1er janvier 2024 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Jean Waroux propriétaire d'un gîte, indique ne pas vouloir prendre part au vote concernant les hébergements de tourisme. Le Conseil Municipal par 20 voix pour (2 voix contre) décide d'exonérer de la Taxe Foncière, les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

ILOT PLACE CAIL – CREATION D’UNE APCP POUR LA PARTIE PUBLIQUE DE L’OPERATION

Christian Aubert présente ce dossier

Comme décidé au niveau de la partie logements sur le Parc Locatif, la commission Finances propose de créer une APCP pour la partie publique de l’opération d’aménagement de l’îlot Place Cail, affectée sur le budget principal de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité, valide la proposition de la commission Finances et décide de créer l’APCP proposée :

| | Ilot urbain | AP | CP 2023 | CP 2024 |
|---------------------------|-------------|--------------|-------------|--------------|
| APCP 2023 espaces publics | Depenses | 142 380,00 € | 20 000,00 € | 122 380,00 € |
| | recettes | 65 114,00 € | 5 000,00 € | 60 114,00 € |

CHAUFFERIE AVENUE LOUIS DOIGNON – EMPRUNTS

Christian Aubert présente ce dossier

Le financement de la coque et de la chaufferie bois de l’avenue Louis Doignon avait été envisagé par voie d’emprunt à raison de 75 000 € pour la coque et 170 000 € pour la chaufferie. Ces montants ont été inscrits au Budget Primitif 2023. La Commission Finances réunie le 12 septembre 2023, a examiné les offres bancaires reçues et propose de retenir les offres les plus adaptées au contexte.

Après en avoir délibéré et eu égard à l’avis du Conseil d’Exploitation du SPIC Réseau de Chaleur, le Conseil Municipal à l’unanimité, valide la proposition de la commission Finances et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt suivants :

- 75 000 € pour la « coque » : **Taux Révisable Trimestriel (taux de référence Livret A et marge de 1.10%.
Durée : 20 ans auprès de la Caisse d’Epargne.**
- 170 000 € pour la chaufferie : **Taux Fixe Annuel à 4.49% - Durée 15 ans auprès du Crédit Agricole.**

SPIC RESEAU DE CHALEUR – TARIFS SAISON 2023-2024

Christian Aubert présente ce dossier

La Commission Finances réunie le 12 septembre 2023, a établi une proposition de tarifs (Abonnements – Prix au KW) pour chacune des chaufferies :

- La Chaufferie 1 située rue Pierre Blanchard dessert la mairie, les écoles et la Maison Ida Lucas
- La Chaufferie 2 située Avenue Louis Doignon dessert le Lycée des Métiers JF Cail et l’Ehpad « La Rosée d’Antan »

Monsieur Aubert rappelle les éléments constituant respectivement :

- la partie R1 dite « variable » avec un tarif au kWk consommé (consommables (bois, fuel, gaz)
- la partie R2 dite « Fixe » correspondant à l’abonnement (Electricité, Maintenance, Main d’œuvre, Gros travaux, le Remboursement des échéances d’emprunt

Les simulations financières étudiées par la commission sont commentées.

Monsieur le Maire évoque la particularité de la Maison Ida Lucas (initialement occupée par l’Ehpad avant son transfert) pour laquelle la commune prendra en charge la part abonnement ? sans pour autant consommer de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition du conseil d’exploitation du SPIC Réseau Chaleur, à l’unanimité, valide les tarifs suivants pour la saison de chauffe 2023-2024 :

Chaufferie 1 Blanchard

R1 Prix du kWh consommé : 0.06€

R2 Tarif de l’abonnement : Mairie et annexe (Commune) 8000 €

Maison Ida Lucas (Commune) 10 000 €

Ecoles (Communauté de Communes Mellois en Poitou) 10 000 €.

Chaufferie 2 Doignon

R1 Prix du kWh consommé : 0.053€

R2 Tarif de l’abonnement : Lycée JF Cail (Région) 28 000€

EHPAD « La Rosée d’Antan » (Cias Mellois en Poitou) 28 000 €.

RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE CULTUREL ET DE LA SALLE R. QUIARD MISSION DE CONTROLE ET MISSION SPS

Christian Aubert et le Maire présentent ce dossier.

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, l'agence CEBI, a étudié le projet de rénovation énergétique du centre culturel et de la salle Raymond Quiard et a préconisé divers aménagements ainsi listés :

Centre Culturel :

- 2 Pompes à chaleur / traitement de l'air : Circuits internes identiques
- Changement des ouvertures ouest
- Mise en place d'une cloison en double-vitrage derrière la verrière
- Changement des luminaires en leds.

Salle Raymond Quiard :

- Pompes à chaleur air/air (cassettes plafond ou murales)
- Isolation des combles
- Changement des plafonds de la grande salle
- Changement des ouvertures en simple vitrage.

Le plan de financement actualisé en vertu des diverses aides obtenues, est le suivant :

La consultation concernant les travaux sera lancée en fin d'année 2023 pour une réalisation qui tiendra compte du planning des réservations de locaux concernés. L'assemblée sera informée de l'avancement de ce dossier.

| Dépenses | | Recettes | |
|-------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| Travaux Salle R. Quiard | 189 500,00 € | fonds vert | 179 335,75 € |
| Travaux Centre Culturel | 254 700,00 € | SIEDS | 138 062,25 € |
| frais indirects | 46 215,00 € | FCTVA | 96 537,21 € |
| Total | 490 415,00 € | | |
| TVA | 98 083,00 € | Autofinancement | 174 562,79 € |
| Total TTC | 588 498,00 € | | 588 498,00 € |

La Commission Finances réunie le 12 septembre 2023 a, par ailleurs, étudié les offres reçues dans le cadre de la consultation lancée, au titre de ce dossier, pour une mission de Contrôle Technique d'une part et pour une mission SPS (coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) d'autre part.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier :

- **La mission SPS à la SOCOTEC (Niort) pour un montant de 2 030 € HT**
- **La mission CT à l'APAVE (Niort) pour un montant de 2 665 € HT.**

ACCUEIL D'UN APPRENTI – FORMALITES

Sophie Robion présente ce dossier

La simultanéité des vacances de Coline Jorand apprentie (en fin de contrat le 31 août) et de l'absence pour maladie d'un agent, a contribué à l'arrivée anticipée de Jeffrey Boudeau (lui-même apprenti), à compter du 7 août.

Le nombre de postes d'apprentis était donc de 2, en Août.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide :

- **la création d'un 2^{ème} poste d'apprenti Tourisme pour le mois d'août 2023,**
- **la reconduction à compter du 1^{er} septembre 2023, de 2 contrats (1 contrat Tourisme et 1 contrat au service GEP, non pourvu actuellement).**

MUTUALISATION INFORMATIQUE – CONVENTION AVEC LA CDC MELLOIS EN POITOU

Le Maire présente ce dossier

La Communauté de Communes Mellois en Poitou propose aux communes, des outils de mutualisation. Le 1^{er} d'entre eux est la mise en place d'un service commun pour l'informatique.

La 1^{ère} étape serait la mise en place d'un socle commun « conseil et assistance » comprenant :

- la réalisation d'un état des lieux du service informatique de la commune,
- l'assistance à la commune pour l'analyse de devis ou des marchés,
- la réalisation d'une veille technique et réglementaire dans les domaines touchant le service informatique.

Une participation forfaitaire intégrant l'ensemble des charges de ce socle commun, est fixée à 200 euros par an et par tranche de 1000 habitants Des briques ou modules pourraient être ajoutés au fur et à mesure de leur création, sur volontariat de la collectivité.

Par ailleurs, il est précisé que dans le cas d'une acceptation de souscrire à cette mutualisation, il convient de désigner un référent.

A l'occasion du débat, Frédéric Wattebled considère qu'il aurait été opportun de considérer l'audit distinctement et demande des précisions quant à la répartition de la charge de travail des effectifs de la DSI de la CDCMP.

Après en avoir délibéré, considérant le besoin de la collectivité du fait de l'absence d'ingénierie informatique au sein des services communaux et l'opportunité ainsi offerte par la Communauté de Communes Mellois en Poitou, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide et autorise la signature de la convention présentée.
- Désigne Sophie Robion comme référente de la commune.

EFFACEMENT DE RESEAUX PLACE CAIL

Le Maire présente ce dossier

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux Place Cail et Rue du Grand Four, une plus-value de 1 165€ HT liée à la reprise du revêtement béton dans la cour arrière du salon de coiffure doit être officialisée par un avenant. La présence d'une entière dalle béton sous la cour en calcaire n'avait en effet pas pu être décelée malgré la visite étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et prend note du plan de financement définitif de l'opération :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-------------|------------------------|--------------------|
| Travaux | 39 286,50 € | | |
| Frais indirects | 5 380,00 € | ENEDIS 40% | 13 585,00 € |
| Total HT | 44 666,50 € | Autofinancement | 39 141,45 € |
| TVA | 8 933,30 € | FCTVA | 873,35 € |
| Total TTC | 53 599,80 € | | 53 599,80 € |

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Annie GONNORD en charge de l'animation locale :

- dresse un relevé de décisions de la commission réunie le 13 septembre 2023,
- rappelle que la cérémonie de remise des prix du concours Maisons fleuries 2023 aura lieu le 19 septembre 2023,
- informe l'assemblée d'une animation Halloween au Château de Javarzay le 31 Octobre 2023 (le château sera exceptionnellement ouvert ce mardi uniquement dans le cadre de cette animation, dont l'accès sera gratuit pour les enfants et à raison de 6€ pour les adultes non costumés).

Sophie ROBION en charge des Ressources Humaines annonce :

- la titularisation d'Isabelle Dube adjoint Principal 2^{ème} classe au sein du service administratif de la mairie à compter du 1^{er} octobre 2023.
- l'arrivée et la prise de fonction de Mélody Clark en qualité d'assistante administrative aux Services Techniques à mi temps.
- l'arrivée de Jean Sébastien ROLLIER adjoint technique stagiaire au service Bâtimentaire des Services Techniques pour succéder à Gérard Barbier en retraite, dont l'intérim avait été assuré par Monsieur Didier FAYE.
- le recrutement en cours du Chef d'Equipe du Service Gestion des Espaces Publics pour remplacer Roddy Fortin à qui la responsabilité des Services Techniques a été confiée.
- l'absence de Stéphane Petit Garde Champêtre pour raison de santé de son épouse.

Nicole BETTAN en charge de l'attractivité de la collectivité,

- rappelle qu'une réunion de la commission Développement aura lieu le 20 septembre 2023 avec pour ordre du jour « Zones d'accélération des énergies renouvelables et Programme d'effacement de réseaux »
- souligne la qualité de l'exposition actuelle au Château et indique qu'elle sera suivie de l'exposition sur le Togo du 3 au 15 Octobre 2023.

Marie-Claire VEQUE en charge des affaires sociales

- informe l'assemblée d'une réunion de la commission FSL le 21.09.2023 à 18 heures.

Claude PAPOT en charge des travaux communaux

- annonce la fin des travaux de réfection du porche de l'Eglise de Javarzay, cette semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h :

- il indique que le Groupe de travail constitué d'élus et de commerçants volontaires est invité à une réunion, le 25 Septembre pour la restitution du résultat de l'enquête menée pour l'occupation des cellules commerciales de l'ilot en cours d'aménagement.
- il propose aux élus de compléter un tableau pour recenser les plantations qui pourraient être envisagées sur le territoire communal, afin d'établir un plan pluriannuel de besoins et de programmation de travaux correspondants.
- à la question posée quant à la suite donnée au recensement fait par les élus, des panneaux sur le territoire communal, il répond que le travail de synthèse ébauché par Antoine en cours d'été, sera repris par Melody, afin d'avancer sur ce dossier et présenté lors de la prochaine réunion de la commission Patrimoine.
- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 Octobre 2023.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois.

Le Secrétaire de séance,
Christian GOUJEAU

Le Maire,
Fabrice MICHELET.